

**Législation de la seconde session du vingt-quatrième Parlement,
du 15 janvier au 18 juillet 1959—suite**

Sujet, chapitre et date de la sanction	Synopsis
Finances	
1 25 février	<i>Loi des subsides n° 1 de 1959.</i> —Accorde certaines sommes d'argent pour le service public pour l'année financière expirant le 31 mars 1959.
2 20 mars	<i>Loi des subsides n° 2 de 1959.</i> —Accorde certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1960.
3 20 mars	<i>Loi des subsides n° 3 de 1959.</i> —Accorde certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1959.
11 4 juin	<i>Loi des subsides n° 4 de 1959.</i> —Accorde certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1960.
19 8 juillet	<i>Loi modifiant la loi sur les accords de Bretton Woods.</i> —Prévoit l'augmentation des souscriptions du Canada au Fonds monétaire international et à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement au maximum de l'équivalent en dollars canadiens de 1,300 millions de dollars américains. Comme le cours du change varie actuellement, il convient d'exprimer les obligations du Canada en vertu de la loi en dollars américains plutôt qu'en une somme fixe de dollars canadiens comme précédemment.
21 8 juillet	<i>Loi sur la pension de retraite des forces canadiennes.</i> —Revisé et codifie certaines dispositions relatives à la pension dans la loi sur les pensions des services de défense, et prévoit le paiement d'une pension de retraite et autres bénéfices aux membres des forces canadiennes et à leurs ayants droit.
26 8 juillet	<i>Loi modifiant la loi sur les arrangements entre le Canada et les provinces relativement au partage d'impôts.</i> —Proroge pour une autre année le taux de 13 p. 100 de l'impôt normal sur le revenu des particuliers, pour le calcul des paiements de péréquation aux provinces et des montants payables aux provinces en vertu des conventions sur la location de domaines fiscaux.
32 8 juillet	<i>Loi sur la mise au point des pensions du service public.</i> —Prévoit et établit sur une base permanente une augmentation de certaines pensions payées aux fonctionnaires et aux membres des forces armées ou de la Gendarmerie royale à la retraite et à leurs ayants droit.
48 18 juillet	<i>Loi sur les subventions supplémentaires payables à Terre-Neuve.</i> —Autorise le paiement de subventions supplémentaires annuelles à la province de Terre-Neuve pour les années financières 1957-1958 à 1961-1962, conformément à l'échelle proposée dans le rapport de la Commission royale chargée d'examiner les finances de Terre-Neuve et établie suivant l'article 29 des Conditions de l'union de Terre-Neuve au Canada.
55 8 juillet	<i>Loi des subsides n° 5 de 1959.</i> —Accorde certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1960.
Justice	
28 8 juillet	<i>Loi modifiant la loi sur les juges.</i> —Prévoit des traitements pour trois nouveaux juges puînés de la Cour supérieure de Québec, deux nouveaux juges de la Cour supérieure de la Colombie-Britannique et deux nouveaux juges de la division des procès de la Cour suprême d'Alberta.
31 8 juillet	<i>Loi modifiant la loi sur les prisons et les maisons de correction.</i> —Autorise le transfert de certain prisonniers au Nouveau-Brunswick et au Manitoba.
40 18 juillet	<i>Loi modifiant la loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel.</i> —Soustrait à la législation visant les coalitions tout accord ou arrangement entre pêcheurs ou associations de pêcheurs et entre personnes ou associations de personnes se livrant à l'achat ou au traitement du poisson en Colombie-Britannique, quant aux prix, à la rémunération ou aux autres conditions relatives à la prise et à l'écoulement du poisson entre le 1 ^{er} janvier 1959 et le 31 décembre 1960.
41 18 juillet	<i>Loi modifiant le Code criminel.</i> —Adopte, entre autres modifications importantes, une nouvelle définition de l'obscénité des publications; soumet à la juridiction des tribunaux canadiens certaines infractions commises à bord d'aéronefs; revise certaines parties du Code relative aux armes offensives et en particulier aux armes à feu; inclut parmi les "communications" utilisées illégalement pour la bookmaking l'usage de la radio; impose des restrictions à la mention dans les bulletins de nouvelles des aveux ou confessions de culpabilité en matière criminelle avant la fin de l'enquête préliminaire; accorde à l'accusé le temps nécessaire pour obtenir le montant de l'amende imposée à la suite d'une infraction.